



Logement et habitat durables : Eviter la trappe énergétique !

Lors de leur assemblée plénière, qui s'est tenue récemment sous la présidence de M. Jean-Claude Reding, les membres de la Chambre des salariés ont arrêté leur avis relatif au projet de loi concernant la promotion du logement et de l'habitat durables.

Le projet de loi vise à introduire les objectifs du développement durable et à regrouper les trois piliers y relatifs, à savoir le social, l'économie et l'écologie, dans le domaine des aides au logement. Il prévoit de regrouper au sein du ministère du Logement toutes les aides financières étatiques concernant le logement.

A l'avenir, il suffira au demandeur de s'adresser au seul Service des aides au logement pour l'obtention des aides individuelles au logement.

La Chambre des salariés accueille avec satisfaction le rassemblement de toutes les aides au logement dans une seule loi. Elle note que certaines aides écologiques seront soumises à des critères socio-économiques et que des prestations sont introduites pour atténuer la pauvreté énergétique.

Toutefois, elle propose des mesures supplémentaires permettant d'éviter encore mieux une trappe énergétique des ménages à revenus modestes.

En effet, même si l'Etat de son côté alloue une aide bienvenue, le propriétaire de l'autre côté est contraint de préfinancer les dépenses en vue de la construction, de l'amélioration ou encore de l'assainissement énergétique d'un logement. Or, le préfinancement requis s'avère pour les ménages à faibles revenus être une difficulté financière de taille, voire insurmontable.

C'est pourquoi la CSL requiert que l'Etat prenne en charge directement le paiement des factures jusqu'à concurrence des subventions allouées, épargnant ainsi aux ménages la charge du préfinancement intégral. Cette manière de procéder aurait l'avantage de garantir un investissement utile et efficace des subventions étatiques accordées et, parallèlement, d'en faire bénéficier le demandeur à ressources faibles de manière équitable et dans la même mesure que tout autre requérant.

La précarité énergétique peut surtout être une menace pour les locataires à faibles revenus. C'est pourquoi, afin d'éviter que des hausses du loyer suite à des investissements énergétiques de la part du propriétaire n'excèdent les gains réalisés par des économies d'énergie, la Chambre des salariés réclame l'introduction d'une « allocation loyer énergie » (Klimawohnngeld) en faveur des locataires devant supporter des augmentations de loyer suite à des assainissements énergétiques.

Elle demande également que la subvention de loyer ne soit pas seulement accordée à des travailleurs, mais aussi à des pensionnés et des bénéficiaires du

1/2





RMG. En outre, cette subvention devrait prendre en compte des différences régionales des loyers.

En vue d'une allocation optimale des aides, la CSL sollicite en outre une politique d'information plus active de la part des services publics, qui ne consisterait pas seulement dans la publication des instructions générales sur les dispositifs d'aides, mais qui, dans la mesure du possible, rendrait individuellement les bénéficiaires potentiels attentifs aux prestations auxquelles ils peuvent prétendre et qui motiverait et renseignerait différents groupes-cibles de propriétaires de logements envisageant une rénovation.

Finalement, la CSL réitère son opposition à une abrogation de la bonification d'intérêt, en particulier pour les ménages à revenus faibles et moyens.

Luxembourg, le 18.11.2013

communiqué N°12

